

Fondation Terra Symbiosis soutient l'agroécologie

La fondation Terra Symbiosis, qui a son siège à Strasbourg, soutient « des projets qui mettent la nature au cœur du développement humain ».

Créée en 2009 sous l'égide de la fondation de France par Patricia Jung-Singh, sur la base d'un capital familial, cette fondation est reconnue d'utilité publique et a pour vision de « rétablir le lien entre l'homme et la nature ».

Aujourd'hui responsable d'une ferme en agriculture biologique et d'une forêt en Alsace, Patricia Jung-Singh a aussi participé pendant six ans à des projets sociaux et de santé publique en Afrique et en Inde avec une ONG. Convaincue que « notre modèle de société est voué à prendre une direction nouvelle face aux crises économique, sociale, écologique et culturelle que traverse l'humanité », elle soutient à travers sa fondation l'utilisation respectueuse de la terre et des ressources naturelles, en adéquation avec le développement humain.

Une vingtaine de nouveaux projets

La Fondation soutient chaque année une vingtaine de nouveaux projets, en France et dans les pays du Sud, d'agriculture écologique,



Terra Symbiosis soutient le conservatoire de blés anciens de Kerna ùn Sohma. Photo Thierry Gachon

de développement des foyers améliorés (foyers utilisant moins de bois ou les foyers solaires), de sensibilisation à l'agroécologie et aux problématiques environnementales actuelles (OGM, réchauffement climatique, etc.). Les subventions allouées s'échelonnent de 2 000 € à 15 000 €.

En Alsace, la fondation a soutenu l'association Kerna ùn Sohma – Semences Paysannes d'Alsace qui œuvre au développement et à la sauvegarde des semences an-

ciennes et locales, adaptées au terroir alsacien dans le cadre d'une agriculture à orientation écologique, ainsi que l'association Terre de Liens Alsace, qui a pour but de faciliter l'accès au foncier des porteurs de projets souhaitant s'installer en agriculture biologique et paysanne dans la région.

Au nord-est de l'Inde, elle soutient l'ONG Solidarité, en partenariat avec l'ONG Navdanya, créée par Vandana Shiva, afin de

développer l'autonomie et la souveraineté alimentaires des communautés marginalisées, grâce à l'accompagnement de plus de 300 paysans dans la transition à l'agriculture biologique.

L'ensemble des projets déjà soutenus par la fondation sont présentés sur son site internet. Les porteurs de projets qui souhaitent solliciter le soutien de Terra Symbiosis trouveront le dossier de candidature sur ce site.

■ SURFER www.terra-symbiosis.org

Social La CFDT en tournée sur le terrain de la fonction publique

Ce serait une pratique habituelle à la CFDT : aller sur le terrain prendre la température des salariés et défendre l'engagement syndical. Elle est d'autant plus vivace en ce moment que se profilent à l'horizon du 5 décembre 2014 les élections professionnelles dans la fonction publique. Hier, le secrétaire national Jean-Louis Marys, accompagné de quelques autres responsables du syndicat, était à Colmar pour rencontrer des agents des trois fonctions publiques : l'hospitalière, la territoriale et celle d'État.

« On ne leur dit rien »

Il a discuté le matin avec une vingtaine de civils du régiment du 15/2. « J'ai l'impression que les gens s'attendent à des annonces et qu'on ne leur dit rien. Ils redoutent des fermetures, des restructu-

rations, des déplacements... Il y a beaucoup d'attente de transparence. »

Entre midi et deux, ce fut au tour des agents de la mairie de Colmar. Ceux-ci auraient principalement parlé de rémunération. « Ils ont aussi dit que se syndiquer à la mairie était compliqué, que les gens avaient peur d'être stigmatisés, de subir des pressions », poursuit Jean-Louis Marys. L'après-midi s'est terminée au centre hospitalier Louis-Pasteur. « Par rapport aux déclarations du Premier ministre mardi, aux économies de 50 milliards d'euros, on peut se demander si c'est la Santé qui sera la victime, s'interroge le responsable. Or beaucoup d'agents estiment qu'ils ne peuvent plus aller plus loin dans les efforts. »

A. W.



Jean-Louis Marys (au centre), avec José Porcedu, secrétaire national des collectivités territoriales (à sa droite). Photo Hervé Kielwasser

Parc naturel Les Vosges du Nord classées pour douze ans

Créé en 1975, le Parc naturel régional des Vosges du Nord vient d'obtenir le renouvellement de son classement pour douze ans.

Ce parc s'étend sur 133 000 hectares et 113 communes (deux tiers dans le Bas-Rhin, un tiers en Moselle). Ce massif de collines très boisées compte quelque 85 000 habitants, d'importantes richesses naturelles et un patrimoine culturel remarquable.

« L'aboutissement d'un long processus »

« Cette reconnaissance nationale, qui est l'aboutissement d'un long processus de concertation, n'est pas une finalité mais le point de départ d'une nouvelle dynamique pour les Vosges du Nord », annonce Sycoparc, le syndicat de coopération pour le parc.

Sa nouvelle charte prévoit en



Dans les Vosges du Nord, forêts, landes et tourbières sont remarquables. Archives Françoise Marissal

particulier le développement de l'économie locale du bois, du tourisme et de la vie culturelle tout en assurant la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels, ainsi que la rénovation du patrimoine bâti.

■ SURFER www.parc-vosges-nord.fr

Plasturgie Un nouveau président pour le Grand Est

Le Bas-Rhinois David Leleu, PDG de CTCI Production à Singrist, succède au Haut-Rhinois Daniel Grosskost à la tête de la plasturgie du Grand Est, ce dernier devenant président d'honneur de l'organisation professionnelle. Un bureau de sept membres – dont deux Haut-Rhinois et un Bas-Rhinois – a également été élu lors de l'assemblée générale de la plasturgie Grand Est qui vient de se tenir à Saint-Avold.

Entreprises Achats responsables : appel à candidatures

L'Ademe Alsace, la Région Alsace, la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France) et la CCI Alsace lancent un appel à candidatures auprès des entreprises alsaciennes pour les accompagner vers la mise en œuvre d'une politique d'achats responsables. Objectif : « Permettre la mise en œuvre de cette stratégie complexe mais incontournable pour dix entreprises alsaciennes sélectionnées. Intégrer dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique. » Les porteurs de projet peuvent déposer leur dossier de candidature auprès de l'Ademe (guichet unique) tout au long de l'année 2014. Les dossiers déposés seront présentés devant un jury composé des représentants de la Région Alsace, de l'Ademe, de la CDAF et de la CCI Alsace.

■ SE RENSEIGNER Ademe Alsace : Florence Huc, tél. 03.88.15.58.91 ; courriel : florence.huc@ademe.fr ; CCI Région Alsace : tél. 03.88.75.45.06, ou 03.88.76.42.07 ; Danièle Schmitt, courriel : d.schmitt@alsace.cci.fr ; Frédéric Papelard, courriel : f.papelard@alsace.cci.fr ; Virginie Wolff, tél. 03.88.15.66.41, courriel : virginie.wolff@region-alsace.eu ; CDAF : Raymond Sauerwald, courriel : alsace@cdafr.fr

Agriculture Levée des mesures de lutte contre la chrysomèle du maïs

À la demande des professionnels, la Commission européenne a décidé, le 6 février dernier, de supprimer la reconnaissance de *diabrotica*, nom scientifique de la chrysomèle du maïs, en tant qu'organisme nuisible réglementé entraînant, depuis l'an 2000, une mise en quarantaine. En conséquence en Alsace, les producteurs de maïs ne sont plus dans l'obligation d'appliquer les mesures de lutte définies contre ce ravageur, signale la préfecture du Haut-Rhin dans un communiqué publié hier. Toutefois la Direction régionale des affaires agricoles (Draaf) recommande vivement aux maïsiculteurs de maintenir en 2014 la rotation sur les parcelles sur lesquelles la chrysomèle a été mise en évidence suite au piégeage effectué en 2013, conformément aux recommandations exprimées par l'Association européenne des agriculteurs et coopératives agricoles. Une surveillance de ce cette larve d'insecte nuisible qui a fait son apparition il y a 20 ans à proximité des aéroports sera prochainement mise en place par la profession agricole avec la Fredon, organisme à vocation sanitaire végétal, signale la préfecture.



La larve de la chrysomèle se nourrit des racines de maïs. DR

Transmission des exploitations et développement local

Le Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges, avec les associations Terre de Liens Alsace et Lorraine, les Réseaux ruraux régionaux et les Régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté organisent, le 15 avril à Sainte-Marie-aux-Mines, une journée de réflexion autour de la transmission. « Au seuil d'un important renouvellement des générations, la question de la transmission des exploitations agricoles prend une dimension territoriale dans le Massif des Vosges : il s'agit d'y maintenir une activité économique et une population en montagne, mais également de mettre en valeur le territoire et le paysage », expliquent les organisateurs. Destinée aux élus, responsables locaux, techniciens, agriculteurs, ce séminaire présente une palette de solutions et d'initiatives. Des interventions d'agriculteurs cédants ou repreneurs, d'élus et de techniciens qui ont accompagné ces démarches témoigneront des contraintes et des succès rencontrés.

■ Y ALLER Mardi 15 avril de 9 h 30 à 17 h 30, à La Mine d'Artgens, 40-42 rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines. Entrée libre sur inscription au RRR Alsace, tél. 03.89.47.39.41 ; Draaf Alsace : 03.69.32.51.06 ; Terre de Liens : 09.70.20.31.31.

Hydrologie Mois de mars sec et premiers déficits de la nappe en plaine

Selon le dernier bulletin hydrologique publié par l'Aprona, l'Observatoire de la nappe phréatique d'Alsace, et la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le temps exceptionnellement sec et doux (températures de 2 degrés au-dessus des normales saisonnières) de ce mois de mars a provoqué une très nette baisse des débits moyens mensuels sur l'ensemble du réseau alsacien, même si ces derniers restent majoritairement au-dessus des débits enregistrés en mars 1976. Cette baisse liée à la faible pluviométrie n'a pas été compensée par la fonte nivale, en raison des faibles réserves de neige présentes en début de mois et qui ont pratiquement disparu en fin de mois.

Le niveau de la nappe est en légère baisse par rapport à février mais ce n'est que dans la plaine centrale que l'on commence à parler de déficit. La retenue de Michelbach est pleine et celle de Kruth remplie à 82 %.

Manifestation Les ex-salariés de Depalor (Phalsbourg) à Strasbourg

Hier, une centaine d'ex-salariés de l'usine Depalor de Phalsbourg (Moselle), filiale de Swiss Krono Group, fermée après avoir été ravagée par un incendie l'an dernier, ont manifesté à Strasbourg où des négociations ont lieu avec la maison-mère.

Objectif : « Apporter notre soutien aux négociateurs », indiquait hier un représentant syndical, devant l'hôtel Sofitel strasbourgeois où se tenait la réunion. En février dernier, les ex-salariés de Depalor avaient déjà retenu trois dirigeants... C'est donc dans une ambiance tendue qu'ont débuté ces négociations en présence d'une petite centaine d'ex-salariés « en colère et désespérés », mais « bien décidés à faire entendre [leurs]

droits ». Le PDG de Swiss Krono Group, Mauro Capozzo, était présent au Sofitel. « Comme lui ne daigne pas venir à Phalsbourg, nous sommes venus à lui. Nous voulons avoir des réponses », a insisté Laurent Gaudron, ex-contremaître de production.

En juillet 2013, un incendie d'origine accidentelle avait ravagé 40 % de l'usine Depalor de Phalsbourg spécialisée dans la production de panneaux en particules de bois. Les salariés espéraient une reconstruction du site, qui n'aura finalement pas lieu. « Tout ce qu'on espère maintenant, c'est s'en sortir au mieux. Et s'il faut retourner manifester là où nous étions déjà, nous y retournerons ! », a conclu Laurent Gaudron.

Marie Zinck

Meubles Le tribunal de Vesoul d'accord pour la reprise de Parisot

Le tribunal de commerce de Vesoul a rendu mardi un avis favorable au projet de reprise présenté par un groupe de cadres du Groupe Parisot, leader français de la fabrication de meubles qui emploie environ 2 000 salariés.

Dans sa décision, le tribunal de commerce note que le projet « sauvegarde les unités de production et assure le maintien des emplois » du groupe dont le siège social est basé à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône). Mais pour finaliser leur projet, les repreneurs attendent désormais la décision du tribunal d'Épinal qui doit se prononcer ce jeudi sur la reprise de Parisot-Mattincourt, une filiale du groupe située dans les Vosges et actuellement en redressement judiciaire.

Douze cadres dirigeants du groupe Parisot et un actionnaire minoritaire, François-Denis Poitrial, ont déposé en mars un dossier de reprise de l'ensemble du groupe devant les tribunaux de commerce de Vesoul et d'Épinal (L'Alsace de dimanche). Le plan de reprise vise les sites français de Saint-Loup-sur-Semouse

(Haute-Saône), Corbenay (Haute-Saône), Mattaincourt (Vosges), et deux sites de production en Roumanie, a indiqué jeudi dernier un représentant du projet.

40 postes menacés

Dans ce projet, l'ensemble du personnel des sites haut-saônois (831 salariés) et roumain (environ 1 000 salariés) est conservé. En revanche, une quarantaine de postes pourraient disparaître à Mattaincourt (290 salariés), a-t-il précisé. Les repreneurs prévoient un investissement de 12 M€ (millions d'euros), dont 2 M€ à investir sur le site vosgien dès la première année.

Le groupe Parisot est pour l'instant détenu à 49 % par la famille du fondateur, Jacques Parisot, et à 51 % par Windhurst Industries, leader européen de l'aménagement d'intérieur. En cas de reprise la famille Parisot et Windhurst Industries quitteraient le groupe. Laurence Parisot, petite-fille du fondateur et ancienne présidente du Medef, n'entretient plus aucun lien avec l'entreprise.